COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FÉVRIER 2022
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF (par proc. à Mme BLACHERE jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme GOYER à partir du 2022-001), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL jusqu'au 2022-002 inclus), M. BALANCHE (par proc. à M. MICHON), Mme CHANDIA (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI (par proc. à M. CIAPPARA), Mme CORRENT (par proc. à M. TOLLET), M. GERBEAUX (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BILLA (par proc. à Mme CRESPY), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Laurent MICHON est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 43 voix pour.

2) AVIS DE LA COMMUNE - PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE LA MÉTROPOLE DE LYON AUX VÉHICULES PARTICULIERS ET DEUX ROUES MOTORISÉS DE CRIT'AIR 5 ET NON CLASSÉS / 2022-001

Rapporteur : Laurent MICHON

Les amendements n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7 et n°8 proposés par le groupe "Urgence Ecologique et Solidarités à Caluire et Cuire" sont rejetés par 6 voix pour et 37 voix contre.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'ÉMETTRE un avis défavorable au projet d'amplification au 1er juillet 2022 de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés, tel que proposé par la Métropole ;

- DE DEMANDER à la Métropole de Lyon de procéder à l'organisation d'un référendum local portant sur les modalités de mise en œuvre de l'ensemble du projet (étapes 1 et 2) de cette nouvelle ZFE-m.

Adopté à la majorité, par 37 voix pour et 6 contre.

3) VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - PROTECTION DES ARBRES REMARQUABLES DE CALUIRE ET CUIRE / 2022-002

Rapporteur : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'ADOPTER ce vœu.

Adopté à l'unanimité, par 38 voix pour.

(Le groupe "Urgence Ecologique et Solidarités à Caluire et Cuire" ne prend pas part au vote).

4) VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - MÉMORIAL DE MONTLUC / 2022-003

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'ADOPTER ce vœu.

Adopté à l'unanimité, par 38 voix pour.

(Le groupe "Urgence Ecologique et Solidarités à Caluire et Cuire" ne prend pas part au vote).

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Caluire et Cuire, le -9 FEV. 2022

Le Maire,
Philippe COCHET

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FÉVRIER 2022
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF (par proc. à Mme BLACHERE jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme GOYER à partir du 2022-001), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL jusqu'au 2022-002 inclus), M. BALANCHE (par proc. à M. MICHON), Mme CHANDIA (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI (par proc. à M. CIAPPARA), Mme CORRENT (par proc. à M. TOLLET), M. GERBEAUX (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BILLA (par proc. à Mme CRESPY), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Laurent MICHON est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 43 voix pour.

2) AVIS DE LA COMMUNE - PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE LA MÉTROPOLE DE LYON AUX VÉHICULES PARTICULIERS ET DEUX ROUES MOTORISÉS DE CRIT'AIR 5 ET NON CLASSÉS / 2022-001

Rapporteur : Laurent MICHON

Les amendements n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7 et n°8 proposés par le groupe "Urgence Ecologique et Solidarités à Caluire et Cuire" sont rejetés par 6 voix pour et 37 voix contre.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'ÉMETTRE un avis défavorable au projet d'amplification au 1er juillet 2022 de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés, tel que proposé par la Métropole ;

- DE DEMANDER à la Métropole de Lyon de procéder à l'organisation d'un référendum local portant sur les modalités de mise en œuvre de l'ensemble du projet (étapes 1 et 2) de cette nouvelle ZFE-m.

Adopté à la majorité, par 37 voix pour et 6 contre.

3) VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - PROTECTION DES ARBRES REMARQUABLES DE CALUIRE ET CUIRE / 2022-002

Rapporteur : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'ADOPTER ce vœu.

Adopté à l'unanimité, par 38 voix pour.

(Le groupe "Urgence Ecologique et Solidarités à Caluire et Cuire" ne prend pas part au vote).

4) VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - MÉMORIAL DE MONTLUC / 2022-003

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'ADOPTER ce vœu.

Adopté à l'unanimité, par 38 voix pour.

(Le groupe "Urgence Ecologique et Solidarités à Caluire et Cuire" ne prend pas part au vote).

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Caluire et Cuire, le - 9 FEV. 2022

Le Maire,
Philippe COCHET